

TRAVAIL EN HAUTEUR PORT DU HARNAIS ANTICHUTE

Programme de formation

Travail en hauteur - port du harnais - antichute



F.C.S POUR TOUS

ORGANISME DE FORMATION ET CENTRE DE CONTRÔLE

CERTIFIÉ CACES® ET CENTRE DE TESTS

OBJECTIFS

- ÊTRE SENSIBILISÉ AUX RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN HAUTEUR ET À L'UTILISATION D'EPI ANTI-CHUTE
- ÊTRE SENSIBILISÉ AU CADRE NORMATIF ET RÉGLEMENTAIRE
- RÉPONDRE AU DÉCRET DU 11 JANVIER 93 ET L'ART R 233-42 DU CODE DU TRAVAIL
- ÊTRE CAPABLE DE CHOISIR UN HARNAIS, DE LE RÉGLER, L'UTILISER ET S'ATTACHER CORRECTEMENT
- ÊTRE CAPABLE DE RECONNAÎTRE UN ANCRAGE FIXE OU MOBILE ET DE RÉALISER UN ANCRAGE TEMPORAIRE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique :** Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide de supports via vidéoprojecteur et d'exercice en groupe. Illustration par court métrage, vidéo. Vérification des acquis tout au long de la formation.
- Partie pratique :** Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des situations sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

PROGRAMME

Module Théorique

- Besoins et contraintes du site
- Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation
- Définition de la protection individuelle
- Risques liés aux opérations
- Mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets
- Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
- Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
- Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation

Module Pratique

- Vérification des EPI antichute avant utilisation
- Mise en place du harnais
- Utilisation des différents systèmes d'arrêt des chutes
- Utilisation des différents ancrages

RÉFÉRENCEMENT RÉGLEMENTAIRE

Article R. 4323-61 du Code du Travail
Article R.4311-12 du Code du Travail
Arrêté du 19 Mars 1993
Norme Harnais CE 0197

PUBLIC VISÉ :

Personnel utilisant, montant et démontant des échafaudages roulants/fixe, PEMP et en conséquence devant être capables d'identifier et mettre en application les mesures de prévention des accidents et les règles techniques.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Formation de 4 à 10 personnes. En présentiel, parcours individualisé.

DURÉE :

1 journée soit 7 heures.

PRE-REQUIS :

Aucun. Évaluation au démarrage de la formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Livret stagiaire individuel, salle banalisée avec matériel informatique, vidéoprojecteur. Harnais de sécurité, VGP

SUIVI ET ÉVALUATION :

-Attestation de fin de formation
-Attestation de réussite le cas échéant.
-Mesure de la qualité globale de la formation (atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle) enquête de satisfaction à chaud.

ENCADREMENT :

Des formateurs avec de solides expériences dans le domaine enseigné et de la formation professionnelle pour adultes. Les formateurs sont titulaires des diplômes/certificats requis (CACES@...) et AIPR du niveau AIPR Concepteur.

DELAIS D'ACCES :

Formation réalisée de façon hebdomadaire, délai d'accès sous 15 jours.

ACCESSIBILITE :

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : nous consulter.

Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates.

RESULTATS OBTENUS EN 2025 :

Le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation est de 100%